



## **Négociations contractuels : le bout du tunnel est encore bien loin !**

**Jeudi 12 février 2004, la fédération SUD-rail a rencontré la direction des ressources humaines de la SNCF pour faire le point sur l'état d'avancement de la négociation concernant les contractuels et la réécriture du règlement ex-PS25 qui régit ces personnels. Un camarade de l'association Ismailia (association regroupant une partie des personnels contractuels étrangers de la SNCF) faisait partie de la délégation de SUD-rail.**

Nous avons rappelé que la gestion de ce dossier traîne depuis plus de 4 ans. Depuis 1999, la direction explique à intervalles réguliers qu'elle va ouvrir des discussions sur les contractuels. Depuis 99, elle emploie tous les artifices possibles pour reculer, différer, annuler cette négociation.

Encore aujourd'hui, la direction explique que la négociation ne peut pas avoir lieu immédiatement pour cause d'élections professionnelles le 25 mars 2004 ; néanmoins, elle prend l'engagement d'une première table ronde avec les syndicats avant l'été et donc une négociation qui se conclura au mieux en octobre/novembre 2004. Cela montre une fois encore que la direction n'est pas pressée de faire avancer les choses.

Il est donc impératif de maintenir la pression sur nos dirigeants jusqu'à l'ouverture de ces discussions... d'autant que pour l'instant, la SNCF campe sur un refus catégorique en ce qui concerne les revendications principales :

- Aucune avancée sur la suppression de la clause de nationalité qui interdit aux contractuels étrangers le statut de cheminot au cadre permanent.
- Rien sur les conditions de départ en retraite ; la direction se retranche derrière la loi Fillon/Raffarin sur les retraites votée après le conflit de mai/juin 2003. La direction constate que très peu d'agents ont bénéficié de la possibilité de bénéficier d'un départ en préretraite à partir de 55 ans avec les dispositions de l'accord de 1999. SUD-rail a demandé que les conditions financières de cet accord de préretraite soient revues à la hausse. Pas de réponse à cette demande.
- Sur la protection sociale (maladie, etc.), elle veut mettre en place un système de prévoyance qui serait co-financé par l'employeur et les salariés.
- Sur la mise en place d'une grille salariale unique entre les différentes catégories de contractuels, c'est toujours un refus net. La seule évolution possible étant la création d'une classe D pour les contractuels de l'annexe A1.
- Sur les facilités de circulation à la retraite, la direction réfléchit.. !

**Et c'est tout !**

**La direction ne comprend que le langage du rapport de force. On l'a vu lors des derniers conflits sur les salaires et sur le plan fret, on le voit aujourd'hui avec les contractuels.**

**Les actions menées depuis début janvier en région parisienne [« visite » au siège de la SNCF, manifestation au ministère des transports, etc.] doivent s'amplifier et se poursuivre en y associant le maximum de cheminots qu'ils soient contractuels ou non.**

**C'est à cette condition que nous obtiendrons satisfaction sur nos revendications.**

St Denis, le 16 février 2004